

Objet : Valorisation des déchets – Tarifs plateforme de déchets verts sur la Commune de Grésy sur Isère

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la délibération n° 14 du Conseil Communautaire du 12 mai 2022 mettant en place une plateforme des déchets verts à destination des usagers,

Considérant la nécessité de fixer un tarif avec le prestataire chargé de gérer l'enlèvement des déchets de la plateforme,

Décide

Article 1 : La gestion de l'enlèvement des déchets est confiée à Monsieur Sébastien CLERC 255 rue de l'Etraz dessus – 73460 SAINT VITAL

Article 2 : Le tarif horaire est fixé à 75 euros HT par heure

Article 3 : M. le Directeur des Services et Mme la Trésorière d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 4 mars 2026
Le Président
Franck LOMBARD

